

Etude d'opportunité et de faisabilité de cuisine(s) centrale(s) et d'une légumerie

Marchés Publics 2019

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

n° 2019/01 PI

Objet de la consultation :

Étude d'opportunité et de faisabilité de cuisine(s) centrale(s) et d'une légumerie

Pouvoir adjudicateur / Maître de l'ouvrage qui passe le marché :

Communauté de communes Cagire Garonne Salat

15, Avenue du Comminges 31 260 MANE

Tél : 05.61.98.49.30 – Fax : 05.61.97.12.81 – Mail : secretariat@cagiregaronnesalat.fr

Personne responsable des marchés :

M. François ARCANGELI, Président



“ ***Date et heure limites de remise des plis : le vendredi 30 août 2019 à 16h.*** ”

ARTICLE 1 – Objet de la Consultation

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur les volets économique, logistique de cuisine(s) centrale(s) et d'une légumerie collective

ARTICLE 2 – Conditions de la Consultation

2-1 Contenu du dossier de consultation



Le dossier de consultation adressé aux candidats est composé, outre du présent règlement, des documents suivants :

- un cadre d'acte d'engagement n°2019/01 PI, dans lequel le candidat fixera notamment son offre de prix ;
- une annexe n°1 à cet acte d'engagement dans laquelle le candidat portera la décomposition de son forfait de rémunération ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) n° 2019/01 PI relatif au marché ;

Compte tenu de son caractère public, le cahier des clauses administratives générales – prestations intellectuelles (CCAG – PI - arrêté du 16 septembre 2009 NOR : ECEM0912503A, JORF n°0240 du 16 octobre 2009 p.16958), qui constituera une pièce contractuelle du marché, n'est pas joint aux documents de la consultation.

Ce document peut être consulté sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi à l'adresse suivante : [https://www.economie.gouv.fr/daj/cahiersclauses-](https://www.economie.gouv.fr/daj/cahiersclauses-administratives-generales-et-techniques)

[administratives-generales-et-techniques.](https://www.economie.gouv.fr/daj/cahiersclauses-administratives-generales-et-techniques)

Le marché conclu à l'issue de la présente consultation sera composé des pièces précitées, à l'exception du règlement de la consultation, ainsi que de tous les autres documents composant l'offre du candidat retenu, tels qu'exigés par le présent règlement.

2.2 – Modifications de détail au dossier de consultation :

La personne responsable des marchés se réserve la possibilité d'apporter des modifications ou des compléments de détail au dossier de consultation au plus tard dix jours avant la date fixée pour le dépôt des offres. La date de remise des plis restera en ce cas inchangée et les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans



pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.3 – Décomposition en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de découpages du marché en tranches au sens des articles R2113-4 à R2113-6 du code de la commande publique.

Les prestations prévues au marché constituent un lot unique.

2.4 – Procédure de passation du marché

Le marché est attribué à l'issue d'une procédure adaptée suivant les dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8, R2131-12, R2181-2 du code de la commande publique.

Dans le cadre de cette procédure, la personne responsable des marchés est le représentant légal du pouvoir adjudicateur/maître d'ouvrage, désigné en page 1 du présent règlement, ou la personne physique que celui-ci désigne pour le représenter dans cette fonction.

La procédure se déroule comme suit :

La commission ad hoc du pouvoir adjudicateur est réunie par la personne responsable des marchés pour rendre un avis consultatif sur :

- le classement des offres au regard des critères pondérés fixés à l'article 5 du présent règlement ; - les candidats invités à négocier. La personne responsable des marchés se réserve

toutefois la possibilité d'attribuer le marché en s'appuyant sur les offres initiales.

Le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, qui est celle la mieux classée au vu des offres et des éventuels résultats de la négociation, est



provisoirement retenu ;

Ce dernier doit alors fournir les pièces, attestations et certificats mentionnés aux articles L2143-3 et suivants et l'article R2143-8 du code de la commande publique. Si le candidat ne peut produire ces documents, son offre est rejetée.

Les candidats dont l'offre n'a pas été retenue sont informés rapidement du rejet de celle-ci.

Nota : les dossiers de candidature et d'offres des candidats éliminés sont conservés par l'acheteur.

Procédure déclarée sans suite : La personne responsable des marchés peut, à tout moment, déclarer la procédure sans suite pour un motif d'intérêt général.

2.5 – Variantes

Sans objet

2.6 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de réception des plis.

ARTICLE 3 – Conditions de participation, présentation et contenu des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet.

3.1 – Documents et renseignements relatifs à la candidature :

Les candidats et, en cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement, auront à produire au plus tard le jour de la remise des offres les pièces suivantes

datées et signées : - la lettre de candidature et de désignation du mandataire par ses co-traitants DC1

et téléchargeable sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et



de l'Industrie (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) ou

sous forme libre accompagnée des documents requis dans le DC1

- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement DC2 et

téléchargeable sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de

l'Industrie (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) ou

sous forme libre accompagnée des documents requis dans le DC2 - Les références de

l'entreprise - Le candidat peut produire, pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et

sociales une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée (ou toutes les

attestations s'y rapportant)

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements

prononcés à cet effet;

Les différents documents doivent être signés par une personne ayant pouvoir

d'engager la société. Le candidat certifiera lui-même conformes aux originaux les

copies des certificats avec cachet, date et signature après y avoir porté la mention

manuscrite : « Je soussigné X ..., agissant au nom de l'entreprise Y..., atteste sur

l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original ».

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci

produise dans le délai de 10 jours à compter de la notification de sa désignation par la

personne responsable du marché et avant tout commencement d'exécution : - les certificats
fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes

compétents - une déclaration sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés

employés régulièrement - l'attestation détaillée d'assurance professionnelle en cours de
validité.

N.B. :

- # Si le candidat est un groupement, tous les documents et renseignements



énumérés ci-dessus doivent être fournis par chacun des membres du groupement.

- # Si le candidat se prévaut des capacités professionnelles d'autres opérateurs économiques et notamment de sous-traitants, tous les documents et renseignements énumérés aux articles ci-dessus doivent être produits par ces derniers.

3.2 – Documents et renseignements composant l'offre du candidat :

L'acte d'engagement dûment complété par une personne habilitée à engager le candidat.

L'annexe 1 à l'acte d'engagement, portant décomposition du forfait de rémunération, dûment complétée.

En cas de sous-traitance, l'annexe ou les annexes à l'acte d'engagement, établie(s) par le candidat, pour l'acceptation des sous-traitants et l'agrément de leurs conditions de paiement.

Une note méthodologique, dans laquelle le candidat exposera :

- d'une part, sa méthodologie pour la réalisation des études: # Organisation mise en place et méthode de travail pour mener à bien


l'ensemble de la mission ; # Calendrier, livrables et réunions de travail et de restitution prévus lors de ces

études # Problématiques à prendre en compte lors des études pour répondre aux attentes du maître d'ouvrage

- d'autre part, les moyens humains qu'il affectera à l'exécution du marché. A ce

titre, le candidat indiquera : # l'identité des intervenants ; # leur(s) compétence(s) ; # et leur(s) expérience(s)

Pour justifier de l'expérience des intervenants, le candidat fera notamment



valoir des références d'études qu'ils ont suivies ou auxquelles ils ont participé personnellement.

Ces prestations sont prouvées par des attestations du maître d'ouvrage bénéficiaire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

La note méthodologique du candidat retenu, ainsi que ses annexes éventuelles, feront partie des pièces contractuelles du marché.

N.B. :

Si le candidat se prévaut des moyens humains d'autres opérateurs économiques et notamment de sous-traitants, il produit en outre un engagement écrit de ceux-ci selon lequel il disposera de leurs moyens pour l'exécution du marché.

ARTICLE 4 – Modalités et date et heure limites de réception des dossiers de candidature et d'offre

L'offre du candidat devra être adressée avant le vendredi 30 août 2019 à 16h00, à Monsieur le Président de la communauté de communes Cagire Garonne Salat

Soit par remise directe contre récépissé, à l'Hôtel Communautaire situé

15 avenue du Comminges – 31 260 Mane, aux heures d'ouvertures suivantes :

09 H / 12 H – 13 H 30/ 17 H du lundi au vendredi ;

Soit par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Service Marchés Publics

Hôtel Communautaire

15 avenue du Comminges

31 260 MANE



sous pli cacheté, portant l'indication suivante :

« Candidature et offre pour le marché public d'étude d'opportunité et de faisabilité cuisine(s) centrale(s) et légumerie »

NE PAS OUVRIR » .

ARTICLE 5 – Critères d'attribution du marché

Les critères pondérés pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

valeur technique (coefficient de pondération de 60%) dont : - 20% pour la qualité et la pertinence de la méthodologie qui sera mise en oeuvre

pour la réalisation des différentes missions du marché


- 10% temps passé sur les missions : ce critère est calculé en cumulant le nombre de jours (tout métier confondu) total dévolue à chaque étape d'après les informations remplies dans l'annexe à l'acte d'engagement.

- 10 % Livrables, réunions intermédiaires et finaux prévus Délais de livraison

- 10 % Les moyens humains dédiés pour assurer l'exécution des différentes missions du marché en fonction du nombre de personnes impliquées directement dans les missions et de la présentation de l'organigramme et des compétences des personnes (CV figurants dans la note méthodologique du candidat).

L'appréciation de la qualité des moyens humains est fondée sur la qualification et l'expérience des intervenants affectés à l'exécution des prestations du marché.

- 10% les références en missions similaires. Afin d'apprécier ce critère le prestataire devra indiquer les marchés du candidat ayant été exécutés avec le nom du marché, de la collectivité, le montant et les missions en références aux missions demandées.#



Le prix pour l'ensemble des missions prévues au marché (coefficient de pondération de 40 %).

ARTICLE 6 – Demandes de renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats devront adresser leur demande par courrier ou courriel à M. François ARCANGELI, Président (coordonnées en page 1 du présent règlement) et une réponse sera donnée simultanément à tous les candidats.

ARTICLE 7 – Instance chargée des procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante :

Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV – BP 7007

31 068 TOULOUSE cedex 07

Tél : 05.62.73.57.57 – Fax : 05.62.73.57.40 – Mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Adresse internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/ta-cao/>

“ ***Date limite pour répondre : le 30 août 2019 à 16h*** ”

“ ***Lien sur www.ladepeche-marchespublics.fr*** ”